

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

7^{ème} Commission

N° CP-2019-10-7-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics

Service appui juridique et documentaire

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel et au patrimoine, d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement et d'une participation pour un montant total de 30 000 €, et d'émettre des titres de recettes pour un montant total de 1 500 €.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 25 octobre 2019.

Par délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2018 (rapport et délibération N°CD-2018-6-7-1), l'Assemblée départementale a voté la somme de 5 558 250 € en fonctionnement et 1 630 250 € en investissement au titre de la politique de la culture et du patrimoine.

1- Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse

Lors de sa réunion du 25 octobre 2019, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande de subvention sollicitée par l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse pour le fonctionnement et les actions de médiations culturelles proposées par le musée en 2019 (cf. annexe 1 au rapport).

La m2A soutient depuis des années le musée au travers d'une subvention de fonctionnement renouvelée et complétée cette année d'aides supplémentaires : une prise en charge des frais d'audit et une mise à disposition de personnel. La m2A a accordé lors de son dernier conseil une subvention d'investissement significative de 90 000 €.

En 2019, le programme d'activités de l'association a porté principalement sur un important travail d'inventaire, de récolement, de numérisation et de stockage de la collection. Elle a néanmoins aussi continué à mener des actions de médiation classiques (ateliers planche de bois pour les familles, invitation de créateurs contemporains, participation aux journées européennes du patrimoine...) et décidé le prolongement jusqu'au printemps 2020 de l'exposition temporaire intitulée "Quand les fleurs font l'étoffe".

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes pour un montant total 25 000 € dans le cadre d'une nouvelle convention financière à intervenir entre le Département et l'association, jointe en annexe 2 au rapport.

2- OPEN LAB

Contexte

L'Assemblée des Départements de France a lancé une manifestation d'intérêt national pour la constitution d'un OpenLab regroupant départements et territoires dans l'objectif de mener une recherche d'actions pour innover dans le domaine de la coopération territoriale.

Constitution d'un Openlab sur le Haut-Rhin

Cet appel a suscité l'intérêt du Département au regard de sa politique de soutien déjà ancienne en faveur des intercommunalités engagées dans des démarches de développement culturel dont il accompagne la structuration.

Trois Communautés de communes (Val d'Argent, Thann/Cernay et Sundgau), mobilisées dans des stratégies culturelles territoriales et partenariales, ont accepté de présenter leur candidature conjointe avec le Département.

La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt a en effet paru opportune pour accompagner notre collectivité dans ces démarches de coopération, notamment avec une implication participative des habitants des territoires.

Cette co-candidature a été examinée favorablement par le comité de pilotage composé du Ministère de la Culture, de l'Assemblée des Départements de France, de l'Assemblée des Communautés de France et de la Fédération Arts Vivants et Départements (FAVD) et notifiée aux partenaires le 25 septembre 2019.

Une première étape de travail consistera à recueillir les éléments nécessaires à la réalisation d'une étude de cas détaillée des coopérations actives avec les intercommunalités de notre territoire.

Il est précisé que l'engagement financier du Département et des 3 Communautés de Communes dans le projet s'élève à 5 000 € ; dans la perspective d'une simplification, le Département versera une participation totale de 5 000 € à la Fédération Arts Vivants et Départements et émettra trois titres de recettes d'un montant de 500 € chacun en direction des Communautés de Communes du Val d'Argent, de Thann-Cernay et du Sundgau.

La convention de partenariat afférente, précisant les modalités pratiques des collaborations, sera proposée à la validation de la Commission permanente dans une seconde étape à intervenir courant 2020.

A noter que les autres territoires retenus pour les Openlabs sont la Haute-Loire, le Val d'Oise et la Nièvre.

En conclusion, il est proposé :

- 1) d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 25 000 € au profit de l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 au rapport,
- 2) d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse, jointe en annexe 2 du rapport,
- 3) de prendre acte de la démarche engagée par le Département et les Communautés de Communes du Val d'Argent, Sundgau et Thann-Cernay pour la constitution d'un OpenLab, étant précisé qu'une convention à intervenir entre les partenaires sera proposée à la validation de la Commission permanente courant 2020 ; d'attribuer et d'autoriser à ce titre le versement d'une participation de 5 000 € en faveur de la Fédération Arts Vivants et Départements, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 au rapport,
- 4) d'imputer les recettes correspondantes d'un montant global de 1 500 €, réparti à parité égale (soit la somme de 500 €) auprès des Communautés de Communes du Val d'Argent, Sundgau et Thann Cernay au titre de leur participation à l'OpenLab, au Programme D723 imputation 74-311-7474-2367-371 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT